

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/12/2024
COMPTE-RENDU N°55

La séance est ouverte à : 19 heures et trois minutes

Présents : Mr LEBRERO Roger, MAIRE, Mmes : GARNIER Pascale, MOREAU Natacha, SOUBRAS Monique, SUREL Delphine, URBAIN Agnès, MM : BOURDREUX Sylvain, GAIGNIER Jean-Paul, METIVET Marc-Fernand, NICOLAZO Vincent, ZUZARTE José

Absents : Mme WILSON Sophie-Emilie, M. SOULAT Sébastien

Excusés ayant donné procuration : M. MALET Philippe à Mr LEBRERO Roger

Secrétaire : Mr NICOLAZO Vincent

2 DÉLIBÉRATIONS

1-CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CLASSE NON TITULAIRE À TEMPS NON COMPLET

référence de la délibération : 2024-056

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Contrat à durée déterminée (CDD) sera établi du 03/02/2025 au 31/07/2026 à raison de 14/35ème à l'équivalence de grade d'adjoint technique principal 2ème classe pour occuper les fonctions de préparation des repas à la cantine et entretien des locaux communaux.

L'agent sera rémunéré à l'indice brut 430/385.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

-**DECIDE** de créer un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe contractuel à la date 03/02/2025 pour une durée de 1 an 5 mois et 29 jours

-**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au recrutement.

2-LOCATION DE L'MMEUBLE 5 RUE DES ECOLES RDC

référence de la délibération : 2024-057

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a trouvé preneur pour le rez-de-chaussée du bâtiment sis 5 rue des écoles pour y exercer une activité commerciale : micro-crèche.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour la location du bâtiment situé 5 rue des écoles 18160 CHEZAL-BENOÎT à Madame CABOT épouse SOUVIELLE Marion

- **FIXE** le loyer mensuel de la façon suivante :

▶ À partir du 1er janvier 2025 à 600€ HT soit 720 € TTC. Le loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers commerciaux établi par l'INSEE et sera augmenté chaque année à la date anniversaire mentionnée dans le bail. Monsieur le Maire fixera la date en fonction de la disponibilité du notaire en charge de la rédaction du bail.

- Le bail est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2025

- Le preneur à bail versera dès son entrée dans lieux une caution de 720 € TTC.

- La taxe foncière reste à la charge du bailleur et les frais de notaire au preneur.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de rédiger le bail commercial, et de le notifier au futur locataire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à cette location.

INFORMATION DIVERSE : Vœux du Maire le vendredi 10 janvier 2025 à 18h00 à la salle des fêtes

Affiché en mairie le 17/12/2024

Le Maire, Roger LEBRERO

Le secrétaire de séance, Vincent NICOLAZO

